

Coup de massue

Sur des Indemnités indigestes !



Elior Entreprises

Simulation de l'indemnité de licenciement applicable aux CADRES

Ancienneté	Indemnité légale (en mois de salaire brut)
1	0,25
2	0,50
3	0,75
4	1
5	1,25
6	1,50
7	1,75
8	2,00
9	2,25
10	2,50
11	2,83
12	3,17
13	3,50
14	3,83
15	4,17
16	4,50
17	4,83
18	5,20
19	5,60
20	6,00
21	6,40
22	6,80
23	6,83



Ancienneté	Indemnité légale (en mois de salaire brut)
24	7,60
25	8,00
26	8,40
27	8,80
28	9,20
29	9,60
30	10,00
31	10,40
32	10,80
33	11,20
34	11,60
35	12,00
36	12,40
37	12,80
38	13,20
39	13,60
40	14,00
41	14,40
42	14,80
43	15,20
44	15,60
45	16,00



Les montants que nous vous livrons ci-dessous sont purement à titre indicatif, (Ceux-ci ne devraient sensiblement pas varier) car cela dépend de votre salaire, de l'ancienneté ainsi que du % de la « supra plafonnée » inutilement par les Organisations Syndicales dites représentatives et la Direction ELIOR Entreprises.

Attention : Cela ne concerne que les licenciements économiques et départ volontaire au sein du PSE chez ELIOR Entreprises.

SCANDALEUX, INACCEPTABLE !

Partir **S**ans **E**xtra (**Indemnités sérieuses**), voilà comment nous pourrions définir cette prime qui ne reflète pas ce qu'attendaient les salariés d'ELIOR Entreprises, après des années d'investissement. Des indemnités qui ne sont pas à la hauteur de la crise sociale.

Des « indemnités plafonnées »

Nous l'avons demandé, (**Prime « Supra Légale »**) celle-ci a été acceptée, mais malheureusement les Organisations Syndicales dites représentatives n'ont pas su ou plutôt n'ont pas voulu se mettre en porte à faux avec la direction d'ELIOR Entreprises, d'où des indemnités plafonnées. Des indemnités plafonnées, **entre**